

Démarche	: Fonds de prévention Argile - Éligibilité et demande de subvention de la phase études
Organisme	: Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

ATTENTION : Ce formulaire ne peut pas être rempli directement, vous devez d'abord avoir vérifié votre éligibilité sur https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr?mtm_campaign=ds et être accompagné par un AMO, le formulaire vous sera ensuite ouvert.

Si ce n'est pas le cas, merci de vous créer un compte sur le site ci-dessus, vous serez ensuite redirigé vers le bon formulaire démarches simplifiées et serez accompagné tout au long de la procédure.

Le Fonds expérimental de prévention du phénomène de RGA (Retrait Gonflement des Argiles) permet d'accompagner techniquement et financièrement les particuliers afin de réaliser le diagnostic de vulnérabilité de leur maison et, ensuite, de réaliser des travaux de prévention et d'adaptation sur leur habitation leur permettant de se prémunir des désordres constructifs liés au phénomène de RGA.

Votre démarche de prévention se compose de deux phases successives :

1/ La phase études qui comprend :

- La sélection de votre assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) et de votre expert RGA, pour vous accompagner durant toute votre démarche
- La demande d'éligibilité et de subvention de la phase études pour l'accompagnement administratif et technique (AMO/expert RGA) et la réalisation du diagnostic de vulnérabilité de votre maison : 1er formulaire sous démarches simplifiées
- La demande de paiement de la phase études (AMO/expert et diagnostic) : 2ème formulaire sous démarches simplifiées

2/ La phase travaux qui comprend :

- La demande de subvention de l'accompagnement administratif et technique (groupement AMO/expert/maître d'œuvre) et des travaux : 3ème formulaire sous démarches simplifiées
- La demande paiement de la phase travaux (AMO/expert/maître d'œuvre et travaux) : 4ème formulaire sous démarches simplifiées

La présente application « Démarches simplifiées », vous permet de déposer votre dossier d'éligibilité de manière dématérialisée.

Formulaire à remplir uniquement après avoir vérifier l'éligibilité

Ce formulaire ne peut être rempli qu'après avoir vérifié son éligibilité sur https://fonds-prevention-argile.beta.gouv.fr?mtm_campaign=ds

Le site ci-dessus vous permet d'avoir les contacts des AMO de votre territoire, de vérifier votre éligibilité, d'avoir un suivi de votre dossier et d'être accompagné sur votre procédure.

1. Identification du demandeur

Adresse postale

Numéro de téléphone

Pièce d'identité

Nombre de personnes composant le ménage

Revenu fiscal de référence

Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence des différents foyers fiscaux composant votre ménage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier avis d'imposition

Si votre ménage comporte plusieurs foyers fiscaux, veuillez transmettre les différents avis d'imposition.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Relevé d'identité bancaire du propriétaire demandeur de la subvention

2. Identification du représentant légal ou du mandataire

Justification du recours à un mandataire

Section utile uniquement si le dossier est déposé par un mandataire ou un représentant légal du demandeur.

Sinon, vous pouvez passer directement à la section suivante.

Pièce d'identité du mandataire ou représentant légal

Adresse postale

Numéro de téléphone

Fonds de prévention Argile - Éligibilité et demande de subvention de la phase études

Adresse électronique

Agissant en tant que :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

représentant légal du demandeur

mandataire du demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Formulaire CERFA de désignation d'un mandataire de gestion administrative

3. Identification de l'AMO

L'AMO vous accompagne tout au long de cette démarche, il vous appuie dans la préparation du dossier de demande d'aide, diagnostic préalable, sollicitation des entreprises, organisation, pilotage et contrôle des travaux réalisés.

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis pour la phase étude du fonds de prévention argile

Ce devis doit comporter à minima les informations suivantes :

- le montant de votre accompagnement administratif réalisé par votre assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), avec le numéro de SIRET et l'agrément de votre AMO

- le montant de votre accompagnement technique, en charge de la réalisation du diagnostic de vulnérabilité de votre maison, réalisé par l'expert RGA, avec le numéro de SIRET et l'habilitation de votre expert RGA.

Nota :

Pour permettre à votre AMO de vous aider à remplir le formulaire, vous pouvez lui donner accès via le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut de cette page.

4. Description de la maison

Adresse postale de la maison concernée par le dossier d'aide

Commune

Année de construction de la maison

Les maisons de moins de 15 ans ne sont pas éligibles à cette expérimentation.

Si vous n'avez pas la date précise, vous pouvez mettre au 1er janvier.

Êtes-vous bien le propriétaire occupant cette maison comme résidence principale ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Fonds de prévention Argile - Éligibilité et demande de subvention de la phase études

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de propriété

Taxe foncière du propriétaire

Acte ou attestation notarié pour les maisons récentes

Zone d'exposition au RGA de la maison

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Forte

Moyenne

Faible

La maison est-elle mitoyenne ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nombre de niveaux de la maison

Seules les maisons avec 2 niveaux maximums sont éligibles (le sous-sol est considéré comme un niveau). Ainsi, :

- une maison avec 2 niveaux et pas de sous-sol est éligible

- une maison avec 1 niveau et un sous-sol est éligible

- une maison avec 2 niveaux et un sous-sol n'est pas éligible

Votre maison est-elle assurée ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'assurance habitation

Des désordres structuraux sont-ils déjà présents sur la maison ?

Exemples :

- Portes et fenêtres qui ferment mal

- Décollement entre la cloison et le plafond

- Affaissement ou soulèvement de dallages

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Des fissures ou des microfissures dont l'écartement est inférieur à 1 mm sont-elles visibles sur les murs intérieurs, les cloisons et/ou les doublages de la maison ?

Exemples :

- Microfissures verticales aux angles du bâtiment

- Fissures horizontales à hauteur du plancher

- Fissures dans les cloisons intérieures

Cochez la mention applicable

Oui

Fonds de prévention Argile - Éligibilité et demande de subvention de la phase études

Votre maison a t-elle déjà été indemnisée au titre de la garantie de catastrophe naturelle pour un sinistre sécheresse ou réhydratation des sols ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Date d'indemnisation

Montant de l'indemnisation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation d'indemnisation de votre assureur au titre de la garantie catastrophes naturelles

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de votre assureur de non indemnisation au titre de la garantie de catastrophe naturelle pour un sinistre sécheresse ou réhydratation des sols

5. Engagement du demandeur

J'atteste sur l'honneur :

que les informations et données mentionnées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L. 113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je m'engage à :

fournir au service instructeur les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non

conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant dix années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je suis informé(e) que

en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, je devrai rembourser en tout ou partie les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur ;

Cochez la mention applicable

Oui

Fonds de prévention Argile - Éligibilité et demande de subvention de la phase études

Non

I'aide financière attribuée (sous condition d'éligibilité) me sera versée sur présentation des justificatifs nécessaires et de(s) facture(s) acquittée(s) par les prestataires

Cochez la mention applicable

Oui

Non